

Election des membres du bureau du Conseil municipal pour la période allant du 2 juin 2025 au 31 mai 2026

- Vu l'article 9, alinéa 1 et 2 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,
- Vu les articles 1 et 5 du règlement du Conseil municipal de la Commune de Thônex du 30 mars 2021 (LC 40 111), prévoyant que le Conseil municipal élit les membres de son bureau, choisis parmi les membres du Conseil municipal. Chaque groupe a le droit d'être représenté au bureau.

Le Conseil municipal a élu les membres du bureau du Conseil municipal qui, pour la période allant du 2 juin 2025 au 31 mai 2026, est formé comme suit :

Président-e :	M. Frédéric PIGUET
1 ^{er} vice-président-e .	M. Sébastien THOMAS
2 ^{ème} vice-président-e :	M. Fabrice BOUX DE CASSON
Secrétaire :	M. Julien NIKLAUS Secrétaire général de la Commune de Thônex
1 ^{er} vice-secrétaire :	M. Daniel LOUREIRO

Le Président



Frédéric Piguet



Le Secrétaire



Julien Niklaus